

Grand défi sportif et solidaire de la Petite Unité de Vie

Règlement de la course du 12 juin 2022 organisée par l'association Bien Vieillir en Val de Joux

Article 1 : Organisation

Le grand défi sportif et solidaire de la Petite Unité de Vie est une course organisée par l'association Bien Vieillir en Val de Joux. L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse valdejoux71@orange.fr ou par téléphone au 03 85 70 48 10.

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le grand défi sportif et solidaire se tiendra le dimanche 12 juin 2022 de 09h à 11h.

Départ et début de la course à 9h depuis le parking de la Petite Unité de Vie :

80 Route de la Chapelle, 71220 Saint-Bonnet-de-Joux.

Voir les plans en annexe pour le détail des parcours.

Le grand défi sportif et solidaire est une course de deux heures, en solo ou en relais.

Deux parcours sont proposés au choix d'environ 2 et 3 km.

Les coureurs « solo » devront courir pendant toute la durée de la course, soit deux heures, en choisissant de préférence le parcours le plus long.

Les équipes, elles, seront constituées de 2 à 6 coureurs qui devront courir deux heures en relais sur le parcours de leur choix.

Le lieu de départ et le temps de course sont les mêmes pour tous.

Le retrait des dossards se fera sur le parking de la Petite Unité de Vie à partir de 08h30 le jour de la course.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Merci de prévoir au moins deux épingles à nourrice pour attacher votre dossard.

Article 3 : Condition de participation

3-1 Certificat médical

La participation au grand défi sportif et solidaire de la PUV n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied ». Ce document (original ou copie) doit être daté de moins de un an à la date de la course, et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence. Il doit être joint en amont de la course en même temps que le reste du dossier d'inscription.

3-2 : Catégories d'âge

Le grand défi sportif et solidaire de la PUV est accessible aux coureurs de plus de 18 ans.

Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée à joindre au formulaire d'inscription.

Article 4 : Mode d'inscription

Le dossier d'inscription pourra être demandé par e-mail à l'adresse suivante : valdejoux71@orange.fr

Les inscriptions se font exclusivement par courrier en renvoyant la fiche d'inscription, le certificat médical et le droit d'inscription sous le libellé suivant :

Bien Vieillir en Val de Joux
Dossier d'inscription à la course
80, route de la chapelle
71220 St Bonnet de Joux

Attention de renvoyer l'intégralité des documents en une seule fois sous enveloppe pour tous les membres d'une même équipe.

Le coureur solo (ou le capitaine de l'équipe) recevra un e-mail de confirmation après validation de l'inscription sous réserve de la réception de tous les documents demandés.

Date limite d'inscription à la course : mardi 31 mai

Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription à la course est libre. Le règlement se fera par chèque à l'ordre de « Bien Vieillir en Val de Joux ».

Chaque coureur est libre de fixer le montant qu'il souhaite donner pour l'achat de son dossard. Les équipes peuvent fournir un paiement global pour tous les membres en une fois si elles le souhaitent.

Il est rappelé, à titre d'information, que la course est organisée afin de réunir des fonds pour financer du matériel sportif pour les résidents de la Petite Unité de Vie et les seniors du territoire.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur. Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur peut se faire sur autorisation préalable de l'organisateur et, ce, après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de son certificat médical.

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours afin de garantir la sécurité et l'assistance des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par un secouriste présent sur place. Pour toute urgence, merci de contacter le 15.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un participant victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de AXA pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont couverts par leur responsabilité civile personnelle.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les participants assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'évènement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La course débutera à 9h pour se terminer à 11h.

Le nombre de tours effectués par chaque équipe sera comptabilisé pour « le sport ».

Les meilleures équipes seront mises à l'honneur à l'issue de la course mais aucun prix ou trophée ne sera décerné.

Article 8 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques, crise sanitaire...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 9 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports.

Article 10 : Validation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. (Chaque membre d'une même équipe peut noter son nom, prénom, valider et signer sur le même document ci-dessous).

Nom(s) et prénom(s) :

A écrire à la main : « J'ai pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les modalités »

Fait à

Le

Signature

**FICHE D'INSCRIPTION
COURSE SPORTIVE ET SOLIDAIRE
DE LA PETITE UNITE DE VIE**

Fiche d'inscription coureur solo

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse mail : _____

N° de téléphone : _____

Participation au dossard : _____ €

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Dossier complet à renvoyer avant le 31 mai 2022 avec le certificat médical de non contre-indication à la course

Les bénéfices de la course seront reversés à l'association Bien Vieillir en Val de Joux
afin de financer du matériel sportif pour les résidents et les seniors du territoire.

**FICHE D'INSCRIPTION
COURSE SPORTIVE ET SOLIDAIRE
DE LA PETITE UNITE DE VIE**

Fiche d'inscription « équipes »

Nom de l'équipe : _____

Coureur 1 / Capitaine de l'équipe

Nom : Prénom :

Adresse email : N° de téléphone :

Participation : €

Coureur 2 :

Nom : Prénom :

Adresse email : N° de téléphone :

Participation : €

Coureur 3 :

Nom : Prénom :

Adresse email : N° de téléphone :

Participation : €

Coureur 4 :

Nom : Prénom :

Adresse email : N° de téléphone :

Participation : €

Coureur 5 :

Nom : Prénom :

Adresse email : N° de téléphone :

Participation : €

Coureur 6 :

Nom : Prénom :

Adresse email : N° de téléphone :

Participation : €

Dossier complet à renvoyer avant le 31 mai 2022 avec le certificat médical de non contre-indication à la course

Les bénéfices de la course seront reversés à l'association Bien Vieillir en Val de Joux
afin de financer du matériel sportif pour les résidents et les seniors du territoire.